

1. La présente proposition émane du réseau (1)

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre - confessionnel
- non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Cours Professionnels Libres de Promotion Sociale
 ECOLE REINE ASTRID
 adresse complète : 10, chaussée Churchill
 4420 SAINT-NICOLAS
 n° matricule : 6219003
 n° de téléphone : 041/46.51.54

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 523 11102 15 / A

(3)

HABILLEMENT : PATRONAGE DE BASE

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° 2 de 1 pages (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
 degré : inférieur (1) supérieur (1)

(1) enseignement supérieur de type court :
catégorie :

(1) enseignement supérieur de type long :
catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :

Repris en annexe n° 3 de 1 pages (2)

7. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 2 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 pages (2)

- (1) Biffer les mentions inutiles
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

Ref.: / code 523111U21S2

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Changement de codification des documents de référence

A T T E N T I O N

Suite à la procédure de modification des codes des documents de référence exécutée le 27/2/96,
le document de référence qui portait le code :

52 31 11 U 21 S 2

HABILLEMENT - PATRONAGE DE BASE

portera désormais le code :

~~52 31 11 U 21 S 2~~
52 31 11 U 21 S 1

1. La présente proposition émane du réseau (1)

Communauté Française
 Provincial et Communal

Libre - confessionnel
 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant : COURS PROFESSIONNELS POUR ADULTES
 Boulevard Tirou 167
 6000 CHARLEROI
 Tel : 071/30.22.17
 Matr. : 5.082.054

2. Intitulé de la formation :

Code : 52 31 11 M 21 52 (3)

HABILLEMENT PATRONAGE DE BASE

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 de 1 page (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe 2 de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation

0 (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
 degré : inférieur supérieur (1)

0 (1) enseignement supérieur de type court :
 catégorie :

0 (1) enseignement supérieur de type long :
 catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe 3 de 1 page (2)

7. Programme des cours Repris en annexe 4 de 2 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe 5 de 1 page (2)

9. Profil du chargé de cours Repris en annexe 6 de 1 page (2)

(1) Biffer les mentions inutiles

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
HABILLEMENT PATRONAGE DE BASE	D) CTPP	96
2. Part d'autonomie	P	24
Total des périodes		120

11. Date de la proposition du P.O. :

Signature du :
Représentant du P.O. subventionné :



Transmis par le réseau le :

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

voir annexe

Date : *22/09/93*

Signature :



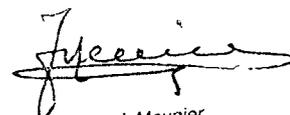
13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

OBSERVATIONS
RENCONTREES

Date : *19. OCT. 1993*

Signature :



J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) 1 période = 50 minutes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités spécifiques de l'U.F. :

A l'issue de cette U.F., l'étudiant aura acquis les qualités de rigueur et de précision nécessaires à la construction et à la gradation des patrons de base et de ligne de vêtements pour dames en vue de constituer une bibliothèque fondamentale.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier, l'étudiant doit démontrer qu'il peut mettre en oeuvre les techniques et technologies spécifiques "habillement" dans la fabrication vêtements.

Est directement admissible comme élève régulier, le candidat porteur d'un des titres suivants:

- certificat de "Technicien(ne) en Habillement" (E.S.S.);
- attestation de réussite de l'U.F. "Habillement : techniques spécifiques : Tailleur";
- capitalisation des attestations de réussite des cours professionnels supérieurs de Promotion Sociale de régime 2 ("Flou", "Manteau", "Tailleur");
- certificat de 6^{ème} année de l'enseignement secondaire de pleine exercice du domaine de l'habillement.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est souhaitable que chaque étudiant d'un groupe puisse disposer de l'espace suffisant pour le bon déroulement des apprentissages.

NOTIONS SPECIFIQUES	TECHNIQUES DE PATRONAGE	TECHNIQUES D'EXECUTION	REALISATIONS
<p><u>ETRE CAPABLE :</u></p> <p><u>d'identifier, de sélectionner, d'utiliser le vocabulaire spécifique à toutes notions et techniques étudiées</u></p> <p><u>d'identifier, de sélectionner, d'utiliser: le matériel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de coupe - de découpe <ul style="list-style-type: none"> * manuel et mécanique * industriel (visite d'usine) <p><u>les matériaux de support :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des tracés - des gabarits - des prototypes <p><u>d'identifier, d'utiliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les tableaux de mesures normalisées : * observation des écarts de tailles * repérage des plages : <ul style="list-style-type: none"> - petites tailles - tailles normales - grandes tailles <p><u>de comparer, d'appliquer correctement dans les tracés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * en relation avec le tableau de mesure d'origine normalisé ou non <p><u>d'appliquer avec rigueur les règles arithmétiques et géométriques indispensables et relatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au report et au fractionnement correct des mesures - aux tracés de tous genres - à l'emploi judicieux du matériel 	<p><u>ETRE CAPABLE :</u></p> <p><u>de construire les patrons de base :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de jupe (rappel) - de corsage droit et de manche - de pantalon <p><u>tracés géométriques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>en taille standard :</u> <ul style="list-style-type: none"> * par référence à un tableau de mesures normalisées - <u>en taille individuelle:</u> <ul style="list-style-type: none"> * par référence à des mensurations corporelles * par prise de forme et mise à plat <p><u>de contrôler, de modifier, d'établir des patrons de ligne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de jupes, de pantalons - de chemisiers, de robes - de vestes, de manteaux et manches correspondant * normes d'élargissement en fonction de la mode <p><u>de construire des bases complémentaires aux patrons de ligne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - raglan - kimono - emmanchures "mode" - manche, col et revers tailleur <p><u>de construire des patrons d'éléments standards :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - gabarits : <ul style="list-style-type: none"> * de cols en tous genres * de poches classiques et fonds adéquats * de pattes diverses, poignets, ceintures,... 	<p><u>ETRE CAPABLE :</u></p> <p><u>d'exécuter des prototypes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en papier (mannequinage) <p><u>d'exécuter des prototypes en non tissé, en toile ou autre tissu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - application des régles éprouvées au cours des cycles précédents <ul style="list-style-type: none"> * techniques d'assemblage * techniques d'exécution * techniques d'achèvement - contrôle du bien-aller (cf : aux principes) <ul style="list-style-type: none"> - adéquation du patron <ul style="list-style-type: none"> * au modèle du styliste * au mannequin - adéquation des pièces entre-elles, des codes, des repères,... - corrections éventuelles du prototype et du premier patron 	<p><u>ETRE CAPABLE :</u></p> <p><u>de réaliser une collection de patrons de ligne et dérivés.</u></p> <p><u>d'élaborer, de contrôler, de mettre au point les prototypes des patrons clés dans les différentes catégories étudiées.</u></p>

d'observer, d'appliquer les rapports

d'équilibre :

- morphologie - patron - esthétique
- * perception des formes, des conformations, du maintien
- * sélection des mesures adéquates
- * adaptation des patrons
- * contrôle du bien-aller des prototypes

d'assimiler les notions et principes de

gradation :

- exigences, termes, normes, codes, méthode

d'acquiescer les réflexes d'organisation du

travail appropriés aux techniques concernées.

d'appliquer en toutes occasions les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les principes d'ergonomie.

de concevoir la patronage industriel des différentes catégories concernées :

- * divers éléments de vêtements, renforts, doublure

de maîtriser les principes relatifs :

- aux modifications
- aux transformations de patrons
- aux études de modèles
- * rapel et contrôle de matières abordées au cours des cycles antérieurs

d'appliquer, de transposer ces principes aux patrons de ligne de toutes catégories :

- en vue de constituer une banque de patrons solide et cohérente

de s'initier au placement le plus

économique et rationnel d'une série de patrons de tailles différentes en vue de la découpe en matelas.

d'identifier les techniques de gradation

- variation par tailles
- * exercices recherche de progression en largeur et en longueur

d'expérimenter les techniques de gradation :

- réalisation de la souche :
 - * de jupe
 - * de corsage droit et de manche
- extraction des tailles

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Au terme de l'U.F., l'étudiant maîtrisera la construction des patrons de base et de ligne dans les différentes catégories de vêtements de dames.

En outre, l'évaluation portera sur les capacités de l'étudiant à :

- concevoir le patronage industriel pour l'ensemble des acquis;
- fabriquer des prototypes en vue de contrôler le bien-être des patrons par rapport aux lignes;
- graduer manuellement les patrons de base.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant ou expert.

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

Ref.: / code 523111U21S2

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Changeement de codification des documents de référence

A T T E N T I O N

Suite à la procédure de modification des codes des documents de référence exécutée le 27/2/96,
le document de référence qui portait le code :

52 31 11 U 21 S 2

HABILLEMENT - PATRONAGE DE BASE

portera désormais le code :

52 31 11 U 21 S 1

1. La présente proposition émane du réseau (1)

0 Communauté Française
0 Provincial et Communal

Libre - confessionnel
- non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant : COURS PROFESSIONNELS POUR ADULTES
Boulevard Tirou 167
6000 CHARLEROI
Tel : 071/30.22.17
Matr. : 5.082.054

2. Intitulé de la formation :

Code : 52 31 11 M 21 52 (3)

HABILLEMENT PATRONAGE DE BASE

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 de 1 page (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe 2 de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation

0 (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur supérieur (1)

0 (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie :

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe 3 de 1 page (2)

7. Programme des cours Repris en annexe 4 de 2 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe 5 de 1 page (2)

9. Profil du chargé de cours Repris en annexe 6 de 1 page (2)

- (1) Biffer les mentions inutiles
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
HABILLEMENT PATRONAGE DE BASE	CTPP	96
2. Part d'autonomie	P	24
Total des périodes		120

11. Date de la proposition du P.O. :

Signature du :
Représentant du P.O. subventionné :



Transmis par le réseau le :

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

voir annexe

Date : 22/09/93

Signature :

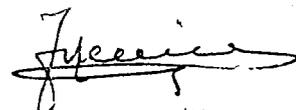


13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)
Motivation de la décision

OBSERVATIONS
RENCONTREES

Date : 19. OCT. 1993

Signature :



J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités spécifiques de l'U.F. :

A l'issue de cette U.F., l'étudiant aura acquis les qualités de rigueur et de précision nécessaires à la construction et à la gradation des patrons de base et de ligne de vêtements pour dames en vue de constituer une bibliothèque fondamentale.

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier, l'étudiant doit démontrer qu'il peut mettre en oeuvre les techniques et technologies spécifiques "habillement" dans la fabrication vêtements.

Est directement admissible comme élève régulier, le candidat porteur d'un des titres suivants:

- certificat de "Technicien(ne) en Habillement" (E.S.S.);
- attestation de réussite de l'U.F. "Habillement : techniques spécifiques : Tailleur";
- capitalisation des attestations de réussite des cours professionnels supérieurs de Promotion Sociale de régime 2 ("Flou", "Manteau", "Tailleur");
- certificat de 6^{ème} année de l'enseignement secondaire de pleine exercice du domaine de l'habillement.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est souhaitable que chaque étudiant d'un groupe puisse disposer de l'espace suffisant pour le bon déroulement des apprentissages.

NOTIONS SPECIFIQUES	TECHNIQUES DE PATRONAGE	TECHNIQUES D'EXECUTION	REALISATIONS
<p><u>ETRE CAPABLE :</u></p> <p><u>d'identifier, de sélectionner, d'utiliser le vocabulaire spécifique à toutes notions et techniques étudiées</u></p> <p><u>d'identifier, de sélectionner, d'utiliser le matériel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de coupe - de découpe <ul style="list-style-type: none"> * manuel et mécanique * industriel (visite d'usine) <p><u>les matériaux de support :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des tracés - des gabarits - des prototypes <p><u>d'identifier, d'utiliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les tableaux de mesures normalisées : * observation des écarts de tailles * repérage des plages : <ul style="list-style-type: none"> - petites tailles - tailles normales - grandes tailles <p><u>de comparer, d'appliquer correctement dans les tracés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les reports de mensurations * en relation avec le tableau de mesure d'origine normalisé ou non <p><u>d'appliquer avec rigueur les règles arithmétiques et géométriques indispensables et relatives :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au report et au fractionnement correct des mesures - aux tracés de tous genres - à l'emploi judicieux du matériel 	<p><u>ETRE CAPABLE :</u></p> <p><u>de construire les patrons de base :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de jupe (rappel) - de corsage droit et de manche - de pantalon <p><u>tracés géométriques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en taille standard : <ul style="list-style-type: none"> * par référence à un tableau de mesures normalisées - en taille individuelle : <ul style="list-style-type: none"> * par référence à des mensurations corporelles * par prise de forme et mise à plat <p><u>de contrôler, de modifier, d'établir des patrons de ligne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - de jupes, de pantalons - de chemisiers, de robes - de vestes, de manteaux et manches correspondant * normes d'élargissement en fonction de la mode <p><u>de construire des bases complémentaires aux patrons de ligne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - raglan - kimono - emmanchures "mode" - manche, col et revers tailleur <p><u>de construire des patrons d'éléments standards :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - gabarits : <ul style="list-style-type: none"> * de cols en tous genres * de poches classiques et fonds adéquats * de pattes diverses, poignets, ceintures,... 	<p><u>ETRE CAPABLE :</u></p> <p><u>d'exécuter des prototypes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en papier (mannequinage) <p><u>d'exécuter des prototypes en non tissé, en toile ou autre tissu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - application des règles éprouvées au cours des cycles précédents <ul style="list-style-type: none"> * techniques d'assemblage * techniques d'exécution * techniques d'achèvement - contrôle du bien-aller (cf : aux principes) <ul style="list-style-type: none"> - adéquation du patron <ul style="list-style-type: none"> * au modèle du styliste * au mannequin - adéquation des pièces entre-elles, des codes, des repères,... - corrections éventuelles du prototype et du premier patron 	<p><u>ETRE CAPABLE :</u></p> <p><u>de réaliser une collection de patrons de ligne et dérivés.</u></p> <p><u>d'élaborer, de contrôler, de mettre au point les prototypes des patrons clés dans les différentes catégories étudiées.</u></p>

d'observer, d'appliquer les rapports d'équilibre :

- morphologie - patron - esthétique
- * perception des formes, des conformations, du maintien
- * sélection des mesures adéquates
- * adaptation des patrons
- * contrôle du bien-aller des prototypes

d'assimiler les notions et principes de gradation :

- exigences, termes, normes, codes, méthode

d'acquiescer les réflexes d'organisation du travail appropriés aux techniques concernées.

d'appliquer en toutes occasions les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les principes d'ergonomie.

de concevoir la patronage industriel des différentes catégories concernées :

- * divers éléments de vêtements, renforts, doublure

de maîtriser les principes relatifs :

- aux modifications
- aux transformations de patrons
- aux études de modèles
- * rappel et contrôle de matières abordées au cours des cycles antérieurs

d'appliquer, de transposer ces principes aux patrons de ligne de toutes catégories :

- en vue de constituer une banque de patrons solide et cohérente

de s'initier au placement le plus économique et rationnel d'une série de patrons de tailles différentes en vue de la découpe en matelas.

d'identifier les techniques de gradation

- variation par tailles
- * exercices recherche de progression en largeur et en longueur

d'expérimenter les techniques de gradation :

- réalisation de la souche :
 - * de jupe
 - * de corsage droit et de manche
- extraction des tailles

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Au terme de l'U.F., l'étudiant maîtrisera la construction des patrons de base et de ligne dans les différentes catégories de vêtements de dames.

En outre, l'évaluation portera sur les capacités de l'étudiant à :

- concevoir le patronage industriel pour l'ensemble des acquis;
- fabriquer des prototypes en vue de contrôler le bien-être des patrons par rapport aux lignes;
- graduer manuellement les patrons de base.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant ou expert.